

La direction de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA)

Au sein du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, la DJEPVA élabore et pilote les politiques en faveur des jeunes, de l'engagement, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Les missions de la DJEPVA en direction de la jeunesse

Sur les temps et dans les espaces non-scolaires, la DJEPVA assure la **continuité éducative** des enfants et des jeunes.

Elle œuvre pour l'**autonomie** des jeunes et l'égalité des chances en pilotant ou en participant à des dispositifs d'information et d'accompagnement dans leur trajet d'insertion et de socialisation.

Elle soutient l'**engagement civique** des jeunes dans une logique de parcours citoyen.

Elle assure le secrétariat général du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse et exerce la tutelle sur l'Agence du Service civique et sur la partie française de l'[office franco-québécois pour la jeunesse](#) (OFQ) et de l'[office franco-allemand pour la jeunesse](#) (OFAJ).